



Déclaration liminaire FAPEE

Commission Nationale des Bourses
Décembre 2020

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Nationale des Bourses,

Confronté à une crise sanitaire et économique inédite, le réseau de l'enseignement français à l'étranger a été mis à rude épreuve depuis le mois de mars, les défis d'une implantation dans 140 pays demandant encore plus d'agilité face aux spécificités locales.

Notre système d'aide à la scolarité a été en première ligne et a dû trouver de nouvelles réponses face à cette crise. Nous tenons d'ailleurs à louer les efforts du service de l'aide à la scolarité de l'Agence, des services des bourses dans les consulats et des conseils consulaires qui ont été et restent mis à rude épreuve avec la crise actuelle.

Si nous revenons sur cette année 2020 si particulière, nous pouvons saluer l'abondement de 50 M€ au programme 151 qui a permis la mise en place de mesures exceptionnelles pour les 2^e et 3^e trimestres de l'année 2019/2020 et de faire face aux besoins accrus de la présente année scolaire.

Nous regrettons toutefois que la rigidité avec laquelle les recours gracieux ont été instruits – notamment en ce qui a trait au seuil de patrimoine immobilier, au plafonnement des frais de scolarité et aux exigences de justificatifs de perte de revenu – ait abouti à un taux de rejet de 42% pour un montant d'aide distribué d'à peine plus de 1,5M€. Il est aussi regrettable qu'une famille qui avait réussi à s'acquitter de ses frais de scolarité ait été automatiquement exclue du dispositif alors que certaines s'étaient endettées pour ce faire. On peut d'ailleurs légitimement s'interroger sur la finalité du dispositif : a-t-on véritablement voulu aider les familles ou a-t-on en réalité plutôt cherché à aider les établissements à faire face à des impayés sans se soucier des réelles difficultés des familles ?

Concernant la tenue des CCB1 au printemps dernier et des CCB2 à l'automne, nous comprenons qu'ils aient pu se tenir en visioconférence quand la situation sanitaire l'exigeait mais dénonçons le recours à l'audioconférence et encore plus à l'anonymisation des dossiers décidée par certains postes consulaires. Il semble que la réponse faite par la DFAE à un conseiller AFE rappelant que « *cette anonymisation*

des dossiers qui n'en laisserait subsister que des données chiffrées irait à l'encontre du rôle des membres du conseil qui, justement, peuvent dans bien des cas témoigner sur la situation des familles qu'ils connaissent directement ou indirectement » n'ait pas été toujours prise en compte.

Il est dommage par ailleurs qu'en ces temps exceptionnels, et au vu des délais très courts entre la communication des résultats des CCB1 et la clôture de dépôt des dossiers de CCB2, l'Agence n'ait pas accepté de traiter les recours gracieux au fil de l'eau pour cette année 2020-2021.

Concernant la dotation budgétaire pour les bourses pour l'année 2021, nous avons noté un maintien prévu à 105,31 M€ avec la possibilité d'un ajustement, nous citons, *«une fois que seront identifiés, au regard de l'évolution de la pandémie, les moyens nécessaires à la poursuite du soutien de nos compatriotes à l'étranger»*. Nous avons également entendu l'annonce au Sénat par le ministre Jean-Yves Le Drian du report en 2021 de 30 M€ sur la partie non dépensée en 2020 des 50 M€ votés en LFR3. Ces engagements sont une bonne chose car, alors que la crise financière ne sera pas encore derrière nous, nous devons faire face à des hausses de frais de scolarité à la rentrée 2021 pour compenser les augmentations limitées de la rentrée 2020 et les baisses d'effectifs. Nous avons d'ailleurs déjà connaissance d'EGD dont les augmentations prévues sont de 7%, et ce bien au-delà de l'inflation !

Au-delà de l'aspect budgétaire et comme nous le demandons depuis plusieurs mois, il est essentiel que le groupe de travail avec l'AEFE et la DFAE, qui devait commencer ses travaux en mars 2020, puisse effectivement se réunir dès janvier 2021 pour élaborer de nouvelles instructions spécifiques pour la campagne de bourses 2022/2023. Il conviendra également de mener une réflexion de fond pour analyser et endiguer la diminution du nombre de demandes de bourse, que nous constatons depuis plusieurs années.

En conclusion, cette crise sanitaire exceptionnelle a montré que notre système de bourses scolaires fonctionnait plutôt bien et était capable de s'adapter mais elle a également mis en exergue ses limites et les évolutions absolument nécessaires pour le rendre plus efficace et plus équitable. Face à la crise économique qui va se durcir et à la crise sanitaire qui perdure, notre responsabilité collective est grande devant le danger de déscolarisation.

Nous devons absolument revenir à une logique sociale et de solidarité plutôt que de se satisfaire d'une logique administrative et comptable.

Jean-Nicolas Pagnoux & Virginie Royer

Administrateurs FAPEE siégeant en Commission Nationale des Bourses